

## La cellule d'accueil et d'écoute des victimes – Pays de la Loire

[Paroledevictimespaysdeloire@gmail.com](mailto:Paroledevictimespaysdeloire@gmail.com)

### Présentation

Elle a été créée en mai 2016 par l'évêque de Nantes puis très rapidement les autres évêques de la région des Pays de la Loire ont souhaité que cette cellule puisse intervenir au niveau des cinq diocèses.

La cellule est composée de 6 personnes, 2 femmes et 4 hommes. Ce sont des professionnels du secteur santé ou du secteur juridique. Précisons qu'aucun prêtre n'est membre de cette cellule.

La mission première confiée par les évêques à la cellule est d'écouter et de soutenir les victimes d'agressions sexuelles perpétrées par un prêtre, un religieux ou un laïc missionné.

### Le fonctionnement de la cellule

Certains évêques de la région préfèrent que les contacts passent d'abord par eux, d'autres laissent libres les victimes de contacter en premier la cellule. C'est le cas à Nantes.

Les personnes entrent en relation avec la cellule par le biais de notre adresse mail. Une réponse est donnée sous 48h par le référent de la cellule. Celui-ci propose d'abord un rendez-vous téléphonique pour écouter les personnes, connaître leurs souhaits et présenter l'aide que l'on peut apporter.

Après les échanges téléphoniques, 60% des appelants ont souhaité être reçus en entretien individuel en présence de 2 membres de la cellule. Cet entretien dure en moyenne 1h30, il est parfois nécessaire de prévoir plusieurs entretiens.

Après chaque rencontre par téléphone ou en présentiel, nous rédigeons une synthèse des propos que nous avons entendus. Si les personnes victimes le souhaitent, nous leur soumettons notre écrit. Nous transmettons ensuite chaque synthèse aux évêchés ou aux ordres religieux concernés pour que les dispositions appropriées soient prises et que le document soit conservé dans les archives. Précisons que la justice peut avoir accès à ces archives. De plus, dans plusieurs diocèses, les faits révélés sont maintenant systématiquement signalés au procureur.

### Les personnes concernées :

#### Victimes

Depuis la mise en place de la cellule, il y a cinq ans, 71 personnes nous ont contactés, les 2/3 des appels ont eu lieu ces deux dernières années. Autant d'hommes que de femmes, âgés dans leur très grande majorité de plus de 60 ans. Par contre, 80% avaient moins de 18 ans au moment des agressions. La plupart des faits rapportés sont anciens, datant de trente ans voire de plus de quarante ans.

Il est toujours émouvant pour les membres de la cellule d'entendre le récit des agressions, surtout que très souvent, pendant l'entretien, des souvenirs, des émotions remontent du passé pour la première fois. Pour certaines victimes, c'est seulement depuis la médiatisation des abus commis par des prêtres ou religieux que des sensations ou des souvenirs atroces peuvent surgir à la conscience. Nous les soutenons dans l'expression de ces souffrances et conseillons très souvent à ceux qui n'ont pas entrepris de démarches thérapeutiques de se faire aider.

Nous évoquons toujours avec eux la dimension juridique. Une plainte a-t-elle été déposée ? Il y a-t-il eu déjà des décisions de justice ? Souhaitent-ils que l'évêque engage des démarches en vue d'un procès canonique contre l'agresseur ? Comme beaucoup d'agressions sont anciennes, la justice française ne peut plus poursuivre leur agresseur car les faits

sont prescrits. La prescription comme la longueur des démarches juridiques (civiles, pénales ou canoniques) sont souvent vécues difficilement par les personnes abusées.

Quelque que soit la gravité des faits relatés, la très grande majorité des victimes présente actuellement des séquelles traumatiques, certains souffrent même de troubles chroniques envahissants. Les victimes ont toutes été fortement marquées par l'agression subie surtout si ces personnes ont alerté, en temps voulu mais en vain, des religieux ou leurs parents et que ces adultes n'ont pas pris en compte leur récit. Ils ont alors subi une « double peine » très destructrice au plan psychologique.

On constate que l'entourage des victimes (parents, conjoint, enfant...) est très souvent fortement impacté par la situation.

S'exprimer devant des personnes missionnées par l'Eglise représente pour les victimes une étape importante, notamment pour la prise en compte de leur souffrance et la reconnaissance de la violence subie. Plus de la moitié des victimes ont demandé à rencontrer leur évêque.

On a pu constater qu'en plus d'une « reconnaissance », les victimes ont besoin de « connaissances ». Assez fréquemment, ils nous demandent de les aider à recueillir des informations (les lieux, les dates précises...), sur ce qu'est devenu l'agresseur, s'il y a eu d'autres victimes, s'il a été condamné, s'il y a possibilité de bénéficier d'une réparation financière ... On les aide ainsi à reconstituer les faits, à coordonner les éléments épars de leur mémoire. Cela constitue une étape essentielle pour leur reconstruction.

### **Agresseurs**

Depuis la mise en place de la cellule régionale, nous avons pu identifier 65 agresseurs différents. Ce sont presque tous des hommes. On constate la répartition suivante : 80% sont prêtres, 11% religieux et 9 % laïcs. Comme les agressions sont anciennes, 80% des individus désignés comme agresseurs sont actuellement décédés.

Tous les témoignages recueillis décrivent des individus présentant un double visage. Ils ont d'abord été perçus comme des personnes attirantes, proches des jeunes, souvent des amis des parents. Et puis un jour, l'enfant ou l'adolescent découvre une autre réalité. Ils subissent des agressions sexuelles, on les menace ou on les cajole pour qu'ils gardent le silence. La plupart du temps les agressions se déroulent sur plusieurs mois.

Les agresseurs exercent une forte emprise psychologique sur leurs victimes, limitant ainsi les dénonciations. Les pervers sont également très habiles pour camoufler leurs actes, détourner les soupçons, ils n'hésitent pas non plus à falsifier la réalité. Lorsqu'ils sont confondus, les personnes qui les interrogent sont frappées de leur absence de culpabilité et de leur impossibilité à imaginer la souffrance des victimes.

### **Une mission complémentaire : informer**

Nous avons reçu au départ une seule mission : écouter et soutenir les personnes victimes. Au cours de notre seconde année d'exercice est apparue une exigence complémentaire : nous ne pouvions pas rester silencieux, nous devons « porter la parole » des personnes victimes. Nous avons donc accepté de répondre positivement aux demandes d'information et de réflexion des paroisses comme des lieux de formation.

### **Perspectives**

Notre action se poursuivra dans le cadre fixé par la Conférence des Evêques de France (CEF) et se référera aux recommandations de la Commission Indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (CIASE). Deux actions restent prioritaires :

- 1) l'écoute des victimes,
- 2) la participation aux actions d'information et de prévention